

nouveau barême RSA

Comme chaque année le montant du revenu de solidarité active vient d'être réévalué.

retrouvez sur le site de la [caisse d'allocation familiale](#) le barême en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

si vous souhaitez plus d'information concernant le revenu de solidarité active, n'hésitez pas à consulter notre page dédiée dans la rubrique "vos droits".

[<- retour vers Actualités](#)